



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY



BUREAU SYNDICAL JEUDI 04 JUILLET 2019

COMPTERENDU



Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valsérine, en session le Jeudi 04 juillet 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : ARQUETOUT G., BELMAS JP., BUGNON J ; CAMET JP., CHANEL M., DUBARE M., FERRARI A., MORARD A., PYTHON F., ROSNOBLET P.

Membres ayant donné procuration : sans objet

Membres absents excusés : FOREL B., LACOMBE JP., RONZON S.

Membres absents : MOUCHET D., BRIFFOD P.

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 02 MAI 2019

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 02 mai 2019 est approuvé.

COMMUNICATION

I- SOUTIEN A L'ORGANISATION DE SPECTACLES DE SENSIBILISATION AUX DECHETS

Délibération n°19B07

Trois demandes de subvention pour des spectacles labellisés par le SIDEFAGE ont été déposées :

L'école Saint François de VILLE LA GRAND a organisé, avec le concours de l'Association des Amis de l'Ecole secondaire un spectacle du Petit Théâtre Vert «La guerre du tri n'aura pas lieu » le 9 mai dernier pour un coût HT de 597,39 Euros.

L'école Roger Vailland de FARGES a organisé, avec le concours de l'OCCE de l'Ain un spectacle de Pierre CASTELLAN et Jean Garin «Cornélius et les déchets » le 20 mai dernier pour un coût HT de 568,72 Euros.

L'école de CONFORT a organisé, avec le concours de la Coopérative scolaire OCCE de l'Ain un spectacle de Pierre CASTELLAN et Jean Garin «Cornélius et les déchets » le 14 mai dernier pour un coût HT de 568,72 Euros.

L'école primaire de VAL-DE-FIER a organisé, avec le concours de la Coopérative scolaire 74 un spectacle de Pierre CASTELLAN et Jean Garin «Cornélius et les déchets » le 12 avril dernier pour un coût HT de 559,24 Euros.

Au titre de notre règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets, ces événements sont éligibles à une subvention du SIDEFAGE à hauteur de 50% du coût HT.

La Commission communication du 20 juin 2019 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **299 Euros au profit de l'Association des Amis de l'Ecole secondaire,**
- **284 Euros au profit de l'OCCE de l'Ain**
- **284 Euros au profit de l'OCCE de l'Ain**
- **279 Euros au profit de la Coopérative scolaire 74**

PERSONNEL

II- CREATION DE POSTE AU SERVICE COMMUNICATION

Délibération n°19B08

Les mouvements de service et de personnel faisant, le tableau des effectifs doit être revu dans le contexte suivant :

- l'agent occupant le poste de Chargé de communication partant par voie de mutation dans une autre collectivité (Sébastien ULLIANA), son remplacement a été assuré (Cyril BREDEL). Toutefois, ce nouvel agent peut prétendre à une nomination sur un grade de catégorie B telle que le prévoyait la publication de poste. Par conséquent, il est proposé de basculer cet emploi de chargé de communication du cadre d'emploi des adjoints d'animation à celui des rédacteurs.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs dans les conditions précitées.

ADMINISTRATION GENERALE

IV- CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Délibération n°19B08

Le SIDEFAGE compte parmi ses agents deux sapeurs-pompiers volontaires : Philippe DORLEANS et Nicolas DUPUI. Afin que ses agents puissent se rendre disponibles dans le cadre de ce service sur leur temps de travail, il est nécessaire de régler leur situation par convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, en l'occurrence de la Haute-Savoie, compte tenu de leurs domiciliations.

Le statut de Sapeur-Pompier volontaire ouvre notamment droit à des autorisations d'absence de son poste de travail pour la formation (5 jours par an), les interventions sur sinistres ayant déjà entraîné une mobilisation de l'agent avant hors temps de travail et les sinistres importants. En

contrepartie de la mobilisation des agents sur leur temps de travail, le SDIS indemnise le SIDEFAGE sur la base du coût horaire du salaire supporté par la collectivité.

Philippe DORLEANS est bénéficiaire de cette convention depuis 2002. Toutefois, l'arrivée de Nicolas DUPUI dans les effectifs est l'occasion de mettre à jour ce document comme présenté en annexe.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaire telles que présentées en pièces jointes.

V- QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion de Bureau : 19 septembre 2019 à 18h00 (à confirmer)

La séance est levée à 18 heures 00

Fait à Valsenhône, le 4 juillet 2019

Le Président,

François PYTHON



A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Python".